

Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes
**Jabron-Lure-Vançon-
Durance**

Membres en exercice : 15
Titulaires présents : 9
Suppléants présents : 1
Pouvoirs : 0
Votants : 10

DB N°02/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

Séance du 6 Juin 2024

--- L'an deux mille vingt-quatre le six Juin à 18h00

Le bureau de la C.C. Jabron-Lure-Vançon-Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Aubignosc, sous la Présidence de Monsieur René AVINENS, Président.

Date de la convocation : 30 Mai 2024

Membres présents : Mmes & MM. AVINENS René, GUERINI Claude, COSTE Alain, DRAC Frédéric, EULOGE Angélique, HUSER Marc, IZOARD Philippe, MARTINOD Jean-Philippe, PASERO Jean-Noël, VADOT Pierre-Yves.

Absent(s) et excusé(s) : DAUPHIN Frédéric, BELLEMAIN Thierry, CHADEBEC Brice, FIGUIERE Nicolas, GENDRON Yannick, HEYRIES Patrick.

Secrétaire de séance : M. IZOARD

**OBJET : CHOIX DU PRESTATAIRE MOBILIER D'INTERPRETATION SENTIERS DE
DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE ET DE LA BIODIVERSITE -DURANCE**

--- Monsieur le Vice-Président chargé du tourisme rappelle qu'une consultation a été lancée auprès des fabricants de mobilier afin de travailler sur l'aménagement des sentiers d'interprétation côté Durance. Cette prestation pour le lot 2 comprend la fabrication et la pose de 29 mobiliers d'interprétation sur les 4 sentiers définis avec notamment des panneaux d'accueil, des tables de lecture, du mobilier ludique, un tube de visée...

--- Monsieur le Vice-Président indique que 5 entreprises ont été consultées et 3 ont répondu.

--- Après analyse des offres, Monsieur le Vice-Président demande aux membres du bureau de se prononcer sur le choix du prestataire.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le bureau :

- **CLASSE** l'entreprise 3D Incrust comme l'offre la mieux disante,
- **DECIDE** de retenir par conséquent l'entreprise 3D Incrust pour réaliser la fabrication et la pose du mobilier pour un montant de 24 974€ HT,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat correspondant et à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette prestation.

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

R. AVINENS

